CONDITIONS. — PRIX DU PLATRE.

Le Journal paraissant tous les matins excepté les Dimanches et Fêtes.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

PAR AN, payable en trois mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

1o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'il ne soit accompagné de son montant.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, ou en faire connaître son intention par écrit, à l'éditeur du Journal d'Abeille, soulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

3o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est, D'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle sont aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes, sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les serviteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Bateaux naviguant sur le Lac.

Le bateau à vapeur COLEMAN, ayant quelques légères réparations à faire, sera remplacé pour quelques jours par le bateau à vapeur DELTA, capitaine [illegible], qui continuera ses voyages réguliers de la Nouvelle-Orléans à Covington par le bateau à vapeur DELTA.

E. T. TERRELL, président.

25 sept

Le bateau à vapeur DELTA, étant chargé de porter la malle de Madisonville, se trouve obligé de changer ses jours de départ pour Madisonville, qui seront comme suit:

Il partira avec la malle à 9 heures du matin;

Les lundi, mercredi et vendredi, et retournera les jours suivans, toujours touchant à Mandeville en allant et revenant.

Il partira le samedi à 5 heures du soir pour Mandeville seulement, et le dimanche à 9 heures du matin pour Madisonville, Madisonville, et reviendra le même soir. 25 sept

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE.—Le beau steamboat à vapeur DELTA, capitaine [illegible], partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanche à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville tous les lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures, et arrivant au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, et il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi, le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précises du matin pour Mandeville et Madisonville, et vapeurs du Madisonville, passant par Mandeville, tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi, le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville, et repartira de suite pour la Nlle.-Orléans pour être prêt à dimanche à 9 heures précises.

Le prix de passage, les samedi et dimanche, sera d'une piastre par personne, les autres jours 50, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne payeront qu'une piastre.

Les personnes sont prévenues de se rendre par le char de huit heures du matin.

N. B.—Les départs seront aussi heures fixes, l'on n'attendra personne. 10 juillet

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE.—Le steamboat à vapeur [illegible], capitaine Sam[illegible], partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les [illegible] précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, touchera à Mandeville en allant et revenant, et repartira de Madisonville dimanche à 4 heures après midi, et touchera à Mandeville en retour. 23 oct

Bateaux naviguant sur le fleuve.

PAQUEBOT DE BATON-ROUGE A LA NOUVELLE-ORLEANS.—Le bateau à vapeur MARION, capitaine J. [illegible], est neuf et a une chambre haute, et fera son premier voyage poste-Rouge et les lieux intermédiaires dans les paroisses St.-Charles, St.-Jean-Baptiste, St. Jacques, Ascension, Iberville et Est et Ouest Bâton-Rouge, le mardi 27 du courant. Ce bateau partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement tous les mardis à 10 heures du matin, et de Bâton-Rouge tous les vendredis à 8 heures du matin.

Les habitans et chargeurs peuvent compter sur la régularité et la ponctualité de ce bateau, ainsi que sur son exactitude à partir aux heures indiquées; aussi sur les soins et ménagemens. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à ALLAIN & DUPLESSIS.

Agent à Bâton-Rouge,
A. MONTAN.

N. B. Ce bateau a une cargé dans le Bayou Lafourche, qui recevra aussi, emplois de frêt pour les habitans de ce bayou, et les débarquera sur les habitations où ils seront destinés, sans autre payer pour le déchargement. 18 oct 1-27

Batiment de cabotage.

POUR NEW-YORK.

Ligne de Paquebots entre la Louisiane et New-York.

Les navires qui composent cette ligne appartiennent de la Nouvelle-Orléans et de New-York, ceux les seconds lundis, et quatre pouces de chaque mois pour le départ, commandés du 9 novembre prochain. Affaires, se disposera de ses navires; savoir:

Le navire FAIRY, capitaine [illegible], partira le 9 novembre.

Le navire HENRIETTA, capt. [illegible], partira le 20 novembre.

Le navire SHAKESPEARE, capitaine Collins, partira le 9 décembre.

Le navire VICKSBURG, capitaine Woodhouse, partira le 21 décembre.

Le navire LOUISVILLE, capt. Palmer, partira le 4 janvier.

Le navire HUNTSVILLE, capt. Palmer, partira le 20 janvier.

Tous ces bâtimens sont neufs, de la première classe, doublés et chevillés en cuivre, du port de plus de 500 tonneaux, et d'un faible tirant d'eau, ayant été construits expressément, pour faire les voyages auxquels ils sont destinés. Le prix du passage est fixé à quatre-vingts piastres. Les chambres, qui sont élégamment meublées, offrent tous les agrémens et toutes les commodités que l'on peut désirer. On aura soin de pourvoir ces bâtimens de tout ce qui sera nécessaire pour la meilleure qualité, et l'on ne négligera rien de ce qui pourra contribuer à rendre le passage agréable aux passagers. Les capitaines qui commandent ces paquebots sont tous des hommes expérimentés, et qui savent tout ce qui dépendra d'eux pour que les passagers soient satisfaits.

Dans tous temps, ils seront accompagnés par des bateaux à vapeur, en descendant et en montant, et l'époque de leur départ sera invariablement observée.

Les armateurs de ces bâtimens ne seront responsables d'aucune lettre, d'aucun paquet ou colis, expédiés à bord, à moins qu'il n'y ait eu un connaissement signé pour être simples informations, s'adresser à

J. D. BEIN & A. COHEN,
no. 77, rue du Canal.
1 nov

POUR NEW-YORK.

(Nouvelle ligne de paquebots entre la Louisiane et N.-York.)

Navire Alabama, capitaine H. Johnston, 474 tonneaux, partira le 5 novembre.

Navire Saratoga, capitaine W. Hathaway, 548 tonneaux, partira le 15 novembre.

Navire Arkansas, capitaine S. S. Dennis, 627 tonneaux, partira le 25 novembre.

Navire Hardville, capitaine J. Rathbone, 513 tonneaux, partira le 14 décembre.

Navire Kentucky, capitaine John Bunker, 629 tonneaux, partira le 25 décembre.

Navire Orleans, capitaine S. S. Sears, 568 tonneaux, partira le 11 janvier.

Les paquebots de cette ligne partiront ponctuellement de la Nouvelle-Orléans et de New-York, chaque lundi, durant toute la saison.

Les navires sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et construits avec soin. Ceux de New-York appartiennent pour ces voyages, ont été choisis par un d'entre les propriétaires, qui a beaucoup d'expérience en ce genre, et savent parfaitement remorquer et diriger ces bâtimens, et descendent le Mississipi par les bateaux à vapeur.

Les armateurs de ces navires ne seront responsables d'aucunes lettres ou paquets expédiés, ou mis à bord, à moins qu'un connaissement signé n'en ait été signé en conformité des arrangemens ci-dessus entre les agents.

Le prix du passage est fixé à 100—On ne fournit ni ne vinas ni liqueurs. Pour frêt ou passage, s'adresser à

ROGERT & HAVEMEYER,
no. 22, rue Gravier.

POUR ANGOSTURA.—Le goëlette pacquebot WATER WITCH, capt. Maxson, ayant une partie de son chargement en partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
Mêle Levée, Nos. 36 et 39.

Pour les Ports du Mexique.

POUR VERACRUZ.—Le beau brick MANZANILLO, capitaine Gazano, ayant déjà la plus grande partie de son fret en cargaison, partira sous peu de jours. S'adresser pour fret ou passage à bord, ou à

SALY FERNANDES.
No. 129 rue de la Levée.

POUR TAMPICO.—La goëlette marchande HERALDICA, capitaine Hernandez, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

J. PRATS & FILS.

POUR BRAZORIA (Texas).—La superbe goëlette, faux voilière, LOUISIANA, capitaine Hendley, va commencer à prendre son chargement aussitôt après le départ de la goëlette Comet, et sera bientôt expédiée. Pour frêt ou passage s'adresser à bord qui-à-vis la rue St.-Louis, ou à

W. BRYAN, Vieille Levée, No. 36.

N. B.—M. LEWIS V. BOGY, avocat, St-Louis Missouri, a été référé à l'hon. David Barton, Phe. V. P. Ashley, St.-Louis Missouri, l'hon. Lewis, à Ménard et Valle, Ste-Geneviève Missouri.

A VENDRE—Actions de la Compagnie du Rail Road de Nouvelle.

Edw. GOTTSCHALK, courtier.

POUR TAMPICO.—La belle goëlette ECLIPSE, capitaine DELVAILLE, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

M. S. CHOULLU, LAPEYRE & Co.,
No. 27 rue Toulouse.
24 oct.

POUR LA BAIE DE GALVEZTON.—La belle goëlette fine voilière MARY JANE, ayant engagé la plus grande partie de son chargement partira incessamment. Pour la balance du fret, s'adresser à

Wm. BRYAN,
Vieille Levée no. 36.
3 nov.

POUR BRAZORIA.—La superbe goëlette, fine voilière, LOUTHAN, capitaine HARDY, sera expédiée positivement, mercredi prochain, ou avant. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis ou à

WILLIAM BRYAN.
No. 36, Vieille Levée.
2 nov

POUR VERACRUZ.—La goëlette mexicaine ANNA-MARIA, capitaine Gonzalez, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à

J. PRATS & FILS.
31 oct.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE.—Le navire Rubicon, a besoin de 200 à 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour le fret ou passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co.,
no. 117, rue Royale.
26 oct

POUR LE HAVRE.—Le brick français La Gironde, capitaine Jouhaud, sera expédié sous peu, ou de jours pour le dit port. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à

CARRIERE, DARAN & Co.,
no. 11, rue St. Louis.
26 oct

A vendre ou à fréter.

A VENDRE.—La belle goëlette WM. ROBB, construite à Baltimore il y a 4 mois, doublée, clouée, et chevillée en cuivre, fine voilière, registrée 56 tonneaux, tirant peu d'eau, bien armée sous tous les rapports. S'adresser pour les conditions à

W. BRYAN,
Vieille Levée, No. 36.
14 oct

A LOUER ou à PRÊTER.—La belle goëlette HANNAH ELIZABETH, capitaine J. Chaize, venant de passer à une carène complète, est à présent en bon état, et prête à prendre charge. Pour les conditions, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St.-Pierre, ou à

W. BRYAN,
Vieille Levée, No. 36.
15 oct

A LOUER PRESENTEMENT, Le troisième magasin de la maison formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

A Louer aussi, pour le 25 décembre, le magasin formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

S'adresser à M. Pradat. 20 oct.—3t

A LOUER.

Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue du camp, n. 66. S'adresser à

WM. G. HEWES & Co.
21 oct. n. 47, rue du Camp.

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à

B. MARIGNY.
(6 oct—3t

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à

B. BRUGIER.
7 oct

HOTEL de l'Amérique du Nord.—Le soussigné à l'honneur d'informer le public que cet établissement, qui bientôt sera entièrement préparé, sera dans peu de jours prêt à recevoir les pensionnaires et les locataires. Cet hôtel est situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée, au centredu Parc de cercle dans lequel la Nelle-Orléans est bâtie, et commande une vue magnifique des deux extrémités de la ville et du Mississippi, qui, pendant la saison des affaires, est couvert d'une forêt de mats et animé par les arrivages et les départs journaliers d'une innombrable quantité de bâteaux à vapeur. Aucune dépense ne sera épargnée pour rendre cet établissement complet sous tous les rapports et digne du patronage du public. Il y a deux ascenseurs, l'un pour l'usage public et l'autre à l'usage des familles particulières. Un ameublement élégant est commandé, et tout ce qui sera nécessaire pour rendre cet hôtel agréable et confortable ne sera négligé.

Sa position centrale rendra cet hôtel une résidence bien convenable pour les hommes d'affaires, et le superbe point de vue qu'il commande le rendra bien agréable à tout homme de goût. Les voyageurs et les familles particulières y trouveront toute espèce d'attentions. Les tables seront servies dans le meilleur genre.

Des vins choisis, les liqueurs les plus fines de toute espèce seront constamment à la disposition des amateurs.

Le soussigné s'engage devant le public à n'épargner ni peines ni dépenses pour rendre cet établissement confortable et pour satisfaire toute le monde. En conséquence il sollicite respectueusement le patronage du public.

23 sept—4m P. LEBLEUX.

THOMAS FELLOWS, COURTIER DE CHANGE;

Rue de Chartres, No. 39.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres espèces en or, le tout à des conditions très raisonnables. 9 sept.

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BREERS, I. R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Mobile,
Charleston, S. C.	

Billets de banque des Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept.

BANQUE COMMERCIALE de la Nouvelle-Orléans.—AVIS.—Cette institution achète des traites sur le Nord et sur l'Ouest JOSEPH SAUL.
21 oct. Caissier.

PENSION BOURGEOISE.—Rue Royale, no. 76, près de la Banque de la Louisiane. Madame Howell a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'elle vient d'établir et de meubler dans le meilleur genre, une superbe maison dans la rue Royale, où elle est prête à recevoir des familles respectable et des particuliers distingués. La position de cette maison est au centre des banques, des maisons de commerce et des établissements publics.

Les personnes qui ne voudraient s'abonner que pour la table seront aussi admises. 28 oct

CHAMPAGNE.—50 paniers vin de Champagne, qualité supérieure, de la marque du croissant, en vente également et à vendre par

WILLIAM G. HEWES & Co.
28 oct no. 45, rue du Camp.

ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négociants, à vendre par

TH. NICOLET & Co,
28 oct no. 26, rue Bienville.

UNE BELLE OCCASION.—120 pièces de fortes cotonnades d'emballage à vendre à bas prix pour compte. S'adresser de suite à

ANDREWS & FRERES,
28 oct no. 19, rue de Chartres.

SUCRE DE LA HAVANE.—50 caisses sucre blanc et 50 caisses de sucre brut, de la Havane, en débarquement et à vendre par C. WORSLEY,
28 oct no. 10, rue Gravier.

CIGARRES.—100 milliers de cigarres de la Havane de diverses qualités, à vendre par

C. WORSLEY, no. 10, rue Gravier.
28 oct

COUVERTURES, FLANNELLES ET CALICOS.—25 balles de couvertures assorties; 12 dito de flannelles dito; 10 caisses de calicos, en débarquement du navire Empire et à vendre par

ANDREWS & FRERES,
28 oct no. 19, rue de Chartres.

EAU DE VIE DE MESSIE.—12 barrils de première qualité, en magasin et à vendre par

WILLIAM BRYAN,
28 oct no. 36, rue de la Vieille Levée.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE.—200 pièces toile, et 100 rouleaux cordes d'emballage du Kentucky, maintenant en déchargement et à vendre par

TOURNE & BECKWITH,
28 oct no. 36 et 39, Nouvelle Levée.

UN débarquement.—Boanets de laine pour negres; La Chemise de flanelle rouge dite;
Indiennes de goût, mérinos, ginghams;
Moleskins, lastings, ou prunelle noire, velours;
Flanelle imprimée, mouchoirs et schalls imprimés;
Mouchoirs madras et mandjours;
Bas de coton bleu, chaussons de coton blanc;
Coton blanc et écru, percale blanche, couvertures de laine,
Marseille forte pour pantalons, &c., &c.
Plus, en Magasin:
[illegible] barriques de Claret, sans les marques;
[illegible] caisses de Madère L. P.
[illegible] demi pipes Madère L. P.
[illegible] caisses vin rouge, Haut Brion et Lafitte.

KENNEDY, DUPEL & Co.
[illegible] no. 58, rue Toulouse, No. 58.

UN débarquement du navire Créole de New-York, ce qui suit:

[illegible] indiennes américaines, françaises;
[illegible] bas de soie blanc, à jour;
[illegible] schalls français, en indiennes;
[illegible] de pongerade fines, françaises;
[illegible] de lavande; 1 do. de palatines et bosa;
[illegible] de laine fines; 2 do. do. do. écossaises;
[illegible] pièces toile 4-4; 1 do. brillante tiroir;
[illegible] de Cologne courtils, gants de castor pour hommes;
[illegible] de guingas élastique, mousselines unies
[illegible] indiennes françaises, mousselines unies
[illegible] mouchoirs français, mouchoirs unis, demandés,
[illegible] de laine, gros de Naples figuré, mouchoirs en
[illegible] et cachemir, à vendre par

DUFOUR FRERES,
[illegible] rue Royale, entre Toulouse et St.-Pierre.

[illegible] ont reçu et offrent à vendre
[illegible] suivantes, en débarquement:
[illegible] pipes de L. P. vin
[illegible] d'Heidsieck, J. C. Sec
[illegible] pièces de toile impériale
[illegible] demi pipes de brandy Champagne.

A. QUERTIER & BOUTIN.

[illegible] 25 octobre, il a été [illegible] du soussigné rue Toulouse, [illegible] rue Richard, une vache de couleur [illegible], marquée H sur la hanche gauche [illegible] droite, et l'oreille droite coupée. [illegible] est par le présent averti de la retirer, [illegible] et payant les frais du présent [illegible] au 14 novembre; si elle n'est pas [illegible] elle sera vendue en jour par M. F. A. [illegible] sur la Levée, en face de la [illegible] Orléans, 29 octobre 1835.

P. AUVRAY, inspec. et com.

Avis de Commerce.

LES soussignés offrent à vendre le chargement du brick Eveline, de Tabasco, consistant en 160 tonneaux bois de Campêche.

A. QUERTIER & BOUTIN.
7 nov

FARINE.—150 barrils farine fraiche de Cincinnati en débarquement du bateau-à-vapeur Farmer, à vendre par

G. DORSEY,
7 nov no. 38, Nouvelle Levée.

NOUVEAU SUCRE.—18 boucauts à vendre par

LAMBETH & THOMPSON,
5 nov rue du Camp No. 48.

POUDRE A CANON.—Les soussignés doivent recevoir par le brick Arethusa de New-York, attendu journellement, une quantité de poudre à canon. Ils peuvent fournir aux marchands en gros, aux détaillans et au public, à des termes très-accommodans, les marchandises suivantes: F.—FF.—FFF.—FFFF, 1000 barrils.—F.—FF.—FFF 1000 boites.

ANDREWS & BROTHERS.
Rue de Chartres, No. 19.
7 nov

TAPIS, COUVRE-PIEDS &c.—Un assortiment de Tapis de Bruxelles &c. Nattes et Tapis, Couvertures de pianos et de tables, en débarquement et à vendre par

ANDREWS & BROTHERS.
7 nov Rue de Chartres, No. 19.

CIMENT.—68 barrils de ciment Romain; 10 dito d'Hydraulique de qualité supérieure, en débarquement du navire Yazoo, et à vendre par

WILLIAM BRYAN.
4 nov no. 36, Vieille Levée

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par les soussignés:

100 balles de cotonnades écrues 4-4;
75 boucauds et barrils d'huile de baleine;
30 barriques d'huile de spermat;
100 caisses de blanc de baleine;
150 do. savon marbré;
50 do. brodequins de Russel & Black;
10 do. bottes;
10 do. chapeaux de feutre blancs.

FERNANDEZ & WHITING,
6 nov rue St.-Louis No. 90.

A VENDRE.—97 caisses vin rouge;
35 barriques do.
11 demi pipes eau-de-vie;
1 demi barril vin de Sauterne;
Débarquant du brick Eleanor de Bordeaux. Pour les conditions, s'adresser à

J. B. BLACHE,
6 nov rue Conti No. 39.

PAPIER.—400 paquets de papier à imprimer, diverses dimensions; 1000 rames de papier d'emballage; 100 dito dito pour clincailliers; 200 dito dito à lettres et cap, en débarquement et à vendre par

J. THAYER & Co.
4 nov no. 29, rue des Magasin.

A VENDRE par le soussigné les objets ci-après, arrivant de Bordeaux, par le navire Avis et le brick Globe.

45 demi-pipes eau de vie 4e. preuve; 150 bariques vin rouge Montférand; 160 dito Talence & Haut-Talence; 150 dito St. Estèphe; 70 dito Léoville, St. Julien & Larose; 250 demi barriques vin blanc, Sauterne & Barsac; 168 quarts vin rouge; 235 caisses dito St. Julien, St. Estèphe & St. Seurin; 125 dito de 48 bouteilles St. Julien; 1250 dito Haut-Talence, Château-Margaux & Latour; 225 dito blanc; 100 dito fruits à l'eau-de-vie; 7 belles bouchons.

Plus:—Un assortiment complet d'indiennes, listons, chambergilles, bas de soie, de coton, d'alepines, gants de soie, guinghams, drap français, couvertures de coton à 6 points, chemises, indiennes, dito guingham, toile de Flandre, taffetas lustré, satins assortis et autres articles. OSMIN BIGOURDAN.

4 nov no. 23, rue Toulouse.

FORTE toile à drape de cabot.—60 ballots de forte toile à drape écrue, de 4-4 propre au marché mexicain, en débarquement des navires Yazoo et Saratoga, et à vendre par

ANDREWS & FRERES.
4 nov no. 19, rue de Chartres.

COUVERTURES, courtepointes, toiles à drape.—112 balles de couvertures, consistant en couvertures de lit fransaises et à nègres, fil anglais, rose, point et mackinaw de toutes qualités et dimensions.

12 caisses de courtepointes, quelques-unes de qualité supérieure, et le tout de dimensions assorties, importées expressément pour l'usage des familles, hôtels, navires et bateaux-à-vapeur.

90 caisses de toile à drap de fil et de coton, blanche et écrue de diverses largeurs et qualités, à vendre à bas prix et à des termes raisonnables par

ANDREWS & FRERES.
4 nov no. 19, rue de Chartres.

CENT SIX COLIS marchandises de goût convenables pour la saison, comprenant un assortiment complet pour le commerce de la ville et de la campagne, en débarquement du navire Yazoo; ces marchandises méritent l'attention de ceux qui voudraient se pourvoir d'articles frais et à la mode, à des conditions libérales. S'adresser au magasin de

ANDREWS & FRERES.
4 nov no. 19, rue de Chartres.

BOMBAZETTES NOIRES.—3 caisses de bombazettes noires superfines, en débarquement du navire Saratoga, à vendre par

ANDREWS & FRERES.
4 nov no. 19, rue de Chartres.

TABLES rondes à dessus de marbre, reçues et à vendre par CHARLES H. GRANT & Co.
4 nov rue de Chartres, no. 46.

CHAISES.—Les soussignés ont reçu en addition à leur assortiment habituel, une grande quantité de chaises d'acajou, d'érable et d'autres bois à la mode.

CHARLES H. GRANT & Co.
4 nov rue de Chartres, No. 46.

J. THAYER & Co. rue des Magasins, no. 29, ont reçu et offrent à vendre, 28 demi-pipes vin de Ténériffe pale et coloré; 2 quarts dito; 85 huitièmes de baril dito; 55 quarts vin de Médoc de Marseilles; 60 dito de Porto; 100 barriques vin de Champagne; 250 boites de thé impérial de 12 & 13 lbs; 300 dito Young Hyson de 13 lbs; 70 demi-caisses dito; 100 caisses et demi-caisses de Souchong et Pouchong; 300 dito blanc de balsine; 100 barrilets de clour de Boston; 300 ballots de toile à drape et à chemises; 20 balles d'osnaburgs; 130 sacs vieux café de Java; 50 barrils de cranberries fraiches; 5000 secs. 4 nov

LEGION DE LA LOUISIANE.

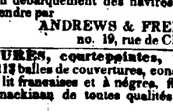

Nouvelle-Orléans, 6 octobre 1836.

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes, et se réunira le Dimanche, 15 du mois de novembre, à dix heures du matin, sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant des compagnies, remettront à l'inspecteur de brigade, un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant de la Légion.

D. AUGUSTIN.
18 oct Aide-de-Camp.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire.—Charles Walker contre ses créanciers.—No. 12638.—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la Cour en faveur des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de C. Pollock, notaire public, samedi le 5 décembre, à 10 heures du matin pour les raisons mentionnées dans la pétition; en attendant, toutes poursuites judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire sont suspendues. Simon Ruchon est nommé pour représenter les créanciers absens.—Par ordre de l'honorable J. F. Canonge, juge de la Cour criminelle, et agissant comme juge de district, dans l'absence de l'hon. C. Watts, juge de la dite cour. Ce 31me. jour d'octobre A. D. 1835.

THOS. LEWIS,
6 nov—3 Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 8433.—James Broadwell contre ses créanciers.—3 novembre 1835. Sur motion de M. C. Roselius, avocat, de l'insolvable il donne à entendre et fait savoir à la cour que l'assemblée des créanciers ordonnée pour le 30 septembre dernier, n'a pas eu lieu à cause de quelqu'informalité ou omission dans la procédure. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable ait lieu en l'étude de M. W. Y. Lewis, notaire public, le 16e. jour de novembre courant, pour y délibérer sur les affaires du dit insolvable, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.

Par ordre de la cour. Au greffe, 4 novembre 1835.

5 nov—3 P. A. GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 8613—D. F. Waymouth contre ses créanciers. La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers est acceptée par ces présentes par la Cour qui ordonne qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de M. W. Y. Lewis, notaire public, le 30me. jour de novembre prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en même temps toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.

Par ordre de la Cour. Au Greffe, 28 octobre 1835.

1 nov—3m P. A. GUYOL, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 8697 Anto. Raphael Miranda contre ses créanciers. 21 octobre 1835. A la lecture de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de M. Gustave Legardeur, le 23 novembre 1835, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en même temps toutes les poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues, et que R. Rouzeau, avocat, soit nommé pour y représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour. 21 octobre 1835, au greffe. P. A. GUYOL,

21 oct—4ps dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse St. Bernard—Cour des Preuves.—Dans l'affaire de la succession de Pierre Lacoste. Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la succession du Pierre Lacoste, soit convoquée et ait lieu pardevant le soussigné, juge de paroisse, ex-officio, notaire public, dans cette paroisse de St. Bernard, au bureau de la cour de paroisse, lundi le 7 jour de décembre prochain 1835, pour y élire un syndic ou des syndics et pour y délibérer généralement sur les affaires de la dite succession.

Paroisse St. Bernard, 21 octobre 1835.

2 nov—3 ps GUSTAVE S. ROUSSEAU, juge.

JURY DE POLICE de la Paroisse d'Orléans.—En conséquence de la démission de Mr Edouard Barre membre du Jury de Police pour le 1er District de la ville, les électeurs de ce district, sont prévenus que l'élection d'un membre en remplacement de M. E. Barre, aura lieu le jeudi 12 du courant, à la cour du juge Duncan, rue Conti, sous la présidence du juge Duncan et M. G. K. Rogers.

Les votes se tiendra de la loi, seront reçus depuis neuf heures du matin, jusqu'à trois heures de l'après midi.

Bille-Orléans, 3 nov. 1835. C. MAURIAN.—juge

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de feu Noël Carrière h. de c. l.—Vente par le régister des testaments.—Mercredi neuvième jour du mois de décembre 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Noël Carrière, h. de c. l., les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Crapaud entre les rues des Français et de l'Union, mesurant 50 pieds de face à la rue de Crapaud, sur une profondeur de 120 pieds, sur lequel lot de terre se trouve une maison briquetée entre poteaux, cuisine et autres dépendances, le tout en mauvais état.

2o. Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre les rues Hôpital et Quartier, ayant 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 90 pieds et de là s'élargissant sur la ligne ouest d'un pieds trois pouces, avec une seconde profondeur de 30 pieds faisant une profondeur totale de 120 pieds, la ligne du fonds parallèle à la ligne de face, ayant 31 pieds 3 pouces, ensemble la maison briquetée entre poteaux, cuisine en bois et dépendances.

3o. Un terrain situé au faubourg Trémé, mesurant 30 pieds de face par chacune des rues Orléans et Ste. Anne, entre les rues Marais et Villeré, sur 122 pieds de profondeur, sur lequel terrain se trouvent des bâtisses en bois.

4o. Un terrain situé en cette ville, rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 20 pieds de face à la dite rue Bienville, sur une profondeur de 120 pieds, sur lequel terrain se trouvent des bâtisses en bois.

5o. Un terrain situé au faubourg Saulet, rue Suzette ou Mélicerte, entre Constance et celle des Magasins, ayant 30 pieds de face à la rue Suzette ou Mélicerte, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de ——Fébriken, et de l'autre par celle—— qui appartient à Joseph Forté.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, régis. des testa.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 nov

SUCCESSION de feu Joseph Adams.—Vente par le régister des testaments.—Mercredi neuvième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé dans cette ville, désigné par le numéro 5, dans l'ilet 12, entre les rues Canal, Marais, Tremé et Jackson, mesurant 60 pieds sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure française, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de bois, cuisine, hangarda à laver, écurie &c. le tout entouré.

Conditions de la vente: Quinze cent piastres comptant, la balance à un crédit de 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 nov

SUCCESSION de David Jones.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, dix-septième jour du mois de Novembre 1835, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans; j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu David Jones, le mobilier dépendant de sa succession, consistant en bardes, outils de charpentier &c. &c.

Conditions de la vente: Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.
6 nov

SUCCESSION de Jacob Schrager et sa femme.—Vente par le régister des testamens.—Jeudi douzième jour de novembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre Jacob Schrager et Elizabeth Banks, son épouse, tous les deux décédés, la propriété ci-après décrite.

Un lot de terre situé au faubourg Delor, formant encoignure de la rue Delor et la place Tivoli, de forme irrégulière, ayant 77 pieds de face à la place Tivoli, 70 pieds 6 pouces de face à la rue Delor, 91 pieds sur la ligne No. cinq, 16 pieds sur la ligne du lot No. neuf, et 120 pieds sur la ligne du lot No. sept; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. [2 oct

SUCCESSION de feu P. S. Newton.—Vente par le régister des testamens.—Jeudi douzième jour de novembre 1835, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, en face de mon bureau, encoignure des rues Ste. Anne et Condé, pour compte de la succession de feu P. S. New